FIF PL

Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

35-37, rue Vivienne - 75083 PARIS Cedex 02 - Tél. : 01 55 80 50 00 - Fax : 01 55 80 50 29 - www.fifpl.fr

Agréé par arrêté ministériel du 17 mars 1993 publié au J.O. le 25 mars 1993. SIRET : 398 110 965 00033

N° DE DOSSIER SECTION (réservé au FIF PL)

SANT SANT

DEMANDE PREALABLE DE PRISE EN CHARGE D'UNE ACTION DE FORMATION

sous réserve d'acceptation par la Commission Professionnelle, selon critères de prise en charge de la profession concernée

Toute demande reçue après la date du dernier jour de formation (cachet de réception faisant foi) sera systématiquement refusée

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL LIBERAL

CODE SIRET PERSONNEL DU PARTICIPANT A LA FORMATION /__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__

(14 chiffres à demander à l'INSEE de votre région)

NOM DE VOTRE STRUCTURE .....

NOM - PRENOM DU PARTICIPANT ..... NÉ (E) LE ..... SEXE ☐ H ☐ F

ACTIVITE ..... CODE NAF /__/__/__/__/__

ADRESSE ..... CODE POSTAL /__/__/__/__/__

VILLE ..... TEL. ..... FAX ..... E-MAIL .....

☐ ASSUJETTI A LA TVA ☐ NON ASSUJETTI A LA TVA

ORGANISATION DU STAGE

INTITULE DE LA FORMATION 13 ème cycle de formation en ODF des Drs VION & BERNADAT

ORGANISME DE FORMATION UNIODF 37 rue d'Amsterdam 75008 PARIS

NUMERO DE DECLARATION D'ACTIVITE DE L'ORGANISME /1/1/7/5/4/2/5/2/9/7/5/

NOMBRE DE JOURS ENTIERS 26 + NOMBRE DE DEMI-JOURNEES

DATE DE DEBUT DE STAGE 04/10/2007 DATE DE FIN DE STAGE 20/06/2009

NOMBRE D'HEURES DE FORMATION 182

☐ DANS L'ENTREPRISE ■ DANS UN CENTRE DE FORMATION ☐ FORMATION A DISTANCE / E-LEARNING

ADRESSE Hôtel Soleil et Jardin 44 rue de la République CODE POSTAL 69360 VILLE SOLAIZE

Seules sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h sur une journée ou cycle de 8 h par module successif de 2 h minimum

COÛT FACTURE PAR L'ORGANISME DE FORMATION

MONTANT 6 760 euros H.T. MONTANT 6 760 euros T.T.C.

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Devis de l'organisme de formation ou convention de stage
- Programme détaillé de la formation
- Photocopie de l'attestation de versement de la contribution à la formation professionnelle (URSSAF) ou attestation d'exonération de cette contribution
- Relevé d'identité bancaire

PIECES A FOURNIR A LA FIN DU STAGE

Dès la fin du stage et après réception de l'accord de prise en charge vous indiquant le n° de dossier à rappeler impérativement, transmettez-nous les documents suivants :

- Photocopie de la facture acquittée par l'organisme précisant l'intitulé, les dates de formation, les nom et prénom du ou des participant(s)
- Photocopie de l'attestation de présence précisant l'intitulé, les dates de formation, les nom et prénom du participant

Faute d'avoir reçu ces documents dans les 2 mois suivant la fin de la formation, le dossier sera annulé et ne donnera lieu de ce fait à aucun paiement.

(réservé au FIF PL)

DATE DE LA COMMISSION : .....

NOM DU REPRÉSENTANT : .....

☐ Accord O Prioritaire O Non prioritaire

☐ Refus

☐ Délégation

A : .....

Le : .....

Signature du demandeur